

7.5

Autres décisions

---

---

**7.5 AUTRES DÉCISIONS****DÉCISION N° 2021-PDG-0051****Approbation de la hausse des droits de distribution de certains produits fournis par TSX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information**

Vu la décision n° 2018-PDG-0046 prononcée le 21 juin 2018 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant TSX Inc. (« TSX ») à titre d'agence de traitement de l'information (« ATI ») sur les valeurs mobilières inscrites en bourse en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu le sous-paragraphe *i* du paragraphe *c* de l'article 1 des modalités et conditions de la décision n° 2018-PDG-0046, lequel énonce que TSX ne devra, sans l'approbation préalable écrite de l'Autorité, apporter aucun changement significatif aux droits liés aux services fournis par TSX à titre d'ATI, y compris les droits d'accès des abonnés et les droits de distribution;

Vu la demande déposée par TSX le 1<sup>er</sup> juin 2021 à l'effet de hausser de huit pour cent (8%) les droits exigibles pour la distribution de chacun des cinq produits suivants, fournis par TSX à titre d'ATI : *Consolidated Last Sale*, *Canadian Best Bid and Offer*, *Canadian Best Bid and Offer for Protected Only Markets*, *Consolidated Depth of Book* et *Consolidated Depth of Book for Protected Only Markets* (la « demande »);

Vu le dépôt, au soutien de la demande, de l'Annexe 21-101A5, *Fiche d'information de l'agence de traitement de l'information*, laquelle est prescrite par le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5;

Vu le caractère significatif de la modification proposée;

Vu la date de mise en œuvre de la modification proposée, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés ainsi que la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'approuver la modification proposée au motif qu'elle ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

En conséquence:

L'Autorité approuve la modification proposée aux droits exigibles pour la distribution des produits suivants : *Consolidated Last Sale*, *Canadian Best Bid and Offer*, *Canadian Best Bid and Offer for Protected Only Markets*, *Consolidated Depth of Book* et *Consolidated Depth of Book for Protected Only Markets*, fournis par TSX à titre d'ATI.

Fait le 27 octobre 2021.

---

Louis Morisset  
Président-directeur général